

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 12 JUILLET 2022

N° 2022-337 NOUVELLE MANIFESTATION CULTURELLE – AGENCE DE COMMUNICATION

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

La Communauté de communes va proposer une nouvelle manifestation culturelle en mars 2023 qui commencera avec une résidence d'artistes dès le mois d'octobre 2022.

La Communauté de communes va faire appel à une agence de communication pour travailler sur le naming, l'identité graphique et les supports de communication de cette nouvelle manifestation culturelle.

La Présidente accepte le devis de Studio AA pour un montant de 5 500 € HT.

À CHANTONNAY, le 12 juillet 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.